



Prélèvement du fisc sur mon compte pour le paiement de la taxe fo

Par **ursulet xavier**, le **29/02/2012** à **03:36**

Bonjour,rnrnJ'étais locataire durant quelques années sur une ile du François, en Martinique appelée, l'Ilet long. J'exerçais une activité touristique avec restauration. Le fisc me prélevait des impôts pour mon entreprise. A plusieurs reprises, et durant 3 ans, ils ont prélevé sur mon compte bancaire des sommes excessives pour m'acquitter de la taxe foncière alors que je ne suis pas le propriétaire.rnCela fait quelques années que mon entreprise a été liquidée et ce mois de février 2012, je me suis fait prélever illégalement une somme approchant les 3.500 € pour le même motif, paiement de la taxe foncière pour une habitation sur l'ilet long de François en Martinique. Le propriétaire averti avec lequel j'ai gardé de très bonnes relations depuis tout ce temps ne se manifeste pas pour contacter le TPG de MARTINIQUE afin de régulariser cet état de choses.rnrnJ'aimerais savoir la démarche à adopter pour régulariser ce que j'ai payé anciennement et ce qui m'a été prélevé durant ce mois de février dernier.rnJe suis ouvert à toute réponse donnant droit à la récupération de ces sommes indûment versées et prélevées.

Par **cocotte1003**, le **29/02/2012** à **06:26**

Bonjour,rnrnSoit vous vous rendez au bureau des impôts dont dépendait votre société, soit vous leur envoyez une LR/AR pour leur demander le remboursement de la taxe prélevée à tort en leur fournissant une copie de la vente, les dates des prélèvements et les copies d'avis de paiement, rnrnCordialement.